

LE PETIT LIVRE DE LA FORMATION EN SUISSE · CHAPITRE 6.4

Universités, EPF, HES et HEP

La Suisse a trois types de hautes écoles : les hautes écoles universitaires (universités cantonales et EPF), les hautes écoles spécialisées (HES) et les hautes écoles…

TransparenceRH

180	90 ou 120	25 à 30 h	3
crédits pour un bachelor	crédits pour un master	par crédit	types de hautes écoles



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

La Confédération gère les EPF, soutient les hautes écoles cantonales et veille avec les cantons à la coordination et à l'assurance de la qualité de l'espace suisse des hautes écoles (Cst. 63a).



LA RÈGLE

À retenir

Bachelor : **180 crédits ECTS** ; master : **90 ou 120 crédits** ; un crédit = **25 à 30 heures** de travail (ordonnance du Conseil des hautes écoles, art. 3 et 4).



LA RÈGLE

La règle clé

Employé de commerce CFC avec maturité professionnelle, HES en économie : Accès sans examen (domaine apparenté) (LEHE 25 al. 1 let. a)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« Bachelor 180 crédits, master 90 ou 120 : un crédit, c'est 25 à 30 heures de travail. »



LE PIÈGE

Le piège

Additionner les crédits comme des heures de cours. Un crédit ECTS mesure toute la charge de travail, cours, travail personnel et examens compris : 25 à 30 heures, pas une heure en classe.



LA BASE LÉGALE

Les références

Cst. art. 63a ; LEHE art. 2, 23 à 25, 62 ; ordonnance du Conseil des hautes écoles sur la coordination de l'enseignement (RS 414.205.1) art. 3 et 4.



Le cas express

Charge de travail d'un master de 90 crédits ?

✓ **2 250 à 2 700 h** 90 × 25 à 30 heures.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Choisir le type de haute école.
- ☐ Vérifier la porte d'entrée (LEHE 23 à 25).
- ☐ Calculer la charge en heures.
- ☐ Négocier le temps avec l'employeur.
- ☐ Vérifier l'accréditation.

Base légale : Cst. art. 63a ; LEHE art. 2, 23 à 25, 62 ; ordonnance du Conseil des hautes écoles sur la coordination de l'enseignement (RS 414.205.1) art. 3 et 4.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/frm-hautes-ecoles.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 21 novembre 2026.